



[Retour](#)

ÉDUCATION

Cadre stratégique pour le multilinguisme

La présente communication expose la stratégie de la Commission visant à promouvoir le multilinguisme dans la société européenne, dans l'activité économique et au sein même de la Commission. L'objectif est de renforcer les compétences linguistiques des citoyens jusqu'à ce que chaque citoyen ait acquis des compétences pratiques dans au moins deux autres langues que sa langue maternelle.

ACTE

Communication de la Commission du 22 novembre 2005 - Un nouveau cadre stratégique pour le multilinguisme [[COM\(2005\) 596](#) final - Non publié au Journal officiel].

SYNTHÈSE

Le concept du multilinguisme désigne à la fois la capacité d'une personne à utiliser plusieurs langues et la coexistence de plusieurs communautés dans une zone géographique donnée.

La politique de multilinguisme de la Commission poursuit trois objectifs:

- encourager l'apprentissage des langues et promouvoir la diversité linguistique dans la société;
- favoriser une économie multilingue performante;
- donner aux citoyens un accès à la législation, aux procédures et aux informations de l'Union européenne dans leur propre langue.

La communication présente les différentes actions destinées à la promotion de l'apprentissage des langues et de la diversité linguistique:

- les programmes [LINGUA](#) , [Socrates](#) et [Leonardo da Vinci](#) ;
- les programmes [Culture](#) , [Jeunes en action](#) et [Éducation et formation tout au long de la vie](#) ;
- l'échange des jeunes;
- les projet de [jumelage de ville](#) ;
- le [service volontaire européen](#) ;
- le soutien financier du [Bureau européen pour les langues moins répandues](#) (organisation non gouvernementale représentant les intérêts de plus de 40 millions de citoyens appartenant à une communauté de langue régionale et minoritaire);
- le soutien financier du réseau [Mercator](#) d'universités actives dans la recherche sur les langues moins répandues en Europe;
- le programme de recherche destiné à surmonter les obstacles linguistiques grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication;

- le programme de recherche sur les sciences sociales et humaines soutenant la recherche sur les questions linguistiques.

Principaux domaines d'action

La Commission propose les actions suivantes en faveur d'une société multilingue:

- mettre en œuvre [l'indicateur européen des compétences linguistiques](#) en coopération avec les États membres;
- encourager la discussion et élaborer une recommandation sur les moyens d'actualiser la formation des enseignants en langues;
- publier en 2006 une étude des meilleures pratiques en matière d'apprentissage de langues dès le plus jeune âge;
- apporter, à travers le programme proposé dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, la création de chaires dans les domaines d'études liés au multilinguisme et à l'interculturalité;
- continuer à soutenir l'enseignement et l'apprentissage des langues à travers ses programmes de coopération dans le domaine de l'éducation, de la formation, de la jeunesse, de la citoyenneté et de la culture;
- intensifier, dans le [7e programme-cadre de recherche](#), les activités de recherche et développement technologique liées aux technologies de la société de l'information en rapport avec les langues.

La Commission invite les États membres à:

- mettre en place des plans nationaux qui donnent une structure, une cohérence et une orientation aux actions en faveur du multilinguisme, y compris l'utilisation et la présence accrue de plusieurs langues dans la vie quotidienne;
- réexaminer leurs systèmes actuels de formation des enseignants de langues étrangères compte tenu des conclusions de l'étude sur le « Profil européen pour la formation des enseignants de langues étrangères »;
- réexaminer leurs systèmes actuels d'apprentissage des langues dès le plus jeune âge, compte tenu des meilleures pratiques recensées en Europe;
- appliquer les conclusions de la présidence luxembourgeoise concernant l'enseignement d'une matière par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE).

L'ÉCONOMIE MULTILINGUE

La présente communication expose les domaines dans lesquels l'Union doit disposer d'une main-d'œuvre plus mobile et avec des compétences linguistiques.

Multilinguisme et compétitivité

La Commission prévoit de renforcer le suivi de son [Plan d'action 2002 en matière de compétence et de mobilité](#). Les compétences linguistiques feront partie des thèmes abordés lors de l'année européenne de la mobilité des travailleurs, en 2006.

Multilinguisme et consommation

La récente directive relative aux pratiques commerciales déloyales 29/2005/CE renforce les mécanismes de protection concernant la langue utilisée pour le service après-vente.

Multilinguisme et société de l'information

La Commission mène des activités en faveur du multilinguisme [via l'initiative i2010](#) pour soutenir la croissance et l'emploi dans la société de l'information et les médias. Les programmes [eContent](#),

[eContent plus](#) , [Media](#) , [eLearning](#) soutiennent la création et la diffusion des connaissances et des contenus européens multilingues.

Traduction

L'utilisation accrue de la traduction automatique en ligne met en évidence l'impossibilité de remplacer le processus de réflexion du traducteur par une fonction essentiellement mécanique et, à ce titre, souligne l'importance de la qualité de la traduction. Des évolutions telles que la « Norme européenne pour les services de traduction » devraient donner aux usagers un niveau de qualité plus élevé.

Interprétation

La demande d'interprètes qualifiés augmente dans un marché en expansion surtout dans les organisations supranationales et internationales. Les interprètes contribuent au fonctionnement des institutions des sociétés multilingues. Ils aident les communautés des migrants dans leurs relations avec la justice, les hôpitaux, les services de police et d'immigration. Des interprètes dûment formés contribuent dès lors à la protection des droits de l'homme et des droits démocratiques.

Enseignement, évaluation et certification linguistiques

La certification linguistique est devenue un marché si important que les consommateurs éprouvent des difficultés à choisir les certificats les plus appropriés parmi ceux proposés. La Commission souhaite contribuer à une plus grande transparence de l'offre en publiant sur l'Internet un inventaire des systèmes disponibles actuellement.

La Commission propose les actions suivantes pour développer l'économie multilingue:

- publier en 2006 une étude sur l'incidence de la pénurie de compétences linguistiques sur l'économie européenne;
- publier en 2006 un inventaire des systèmes de certification linguistiques disponibles dans l'Union européenne;
- lancer une étude sur les possibilités d'utiliser davantage le sous-titrage au cinéma et dans les émissions télévisées pour promouvoir l'apprentissage des langues;
- publier la base de données multilingue interinstitutionnelle IATE (Inter-Agency Terminology Exchange) qui propose des termes validés provenant de contextes liés à l'Union européenne;
- organiser en 2006 une conférence sur la formation des traducteurs dans les universités;
- lancer, dans le cadre d'i2010, une initiative phare sur les bibliothèques numériques qui visera à rendre l'utilisation des sources multimédias plus facile et intéressante;
- regrouper et coordonner les travaux des chercheurs européens dans les domaines des technologies du langage humain, de la traduction automatique et de la création de ressources linguistiques (dictionnaires et thésaurus).

Les États membres sont invités à revoir les programmes de formation dans les universités.

MULTILINGUISME DANS LES RELATIONS DE LA COMMISSION AVEC LES CITOYENS

La présente communication rappelle que le tout premier règlement adopté par le Conseil définit la Communauté européenne comme une entité multilingue, stipule que la législation est publiée dans les langues officielles et exige de ses institutions qu'elles s'adressent aux citoyens dans la langue officielle de leur choix.

En 2004, les services de traduction et d'interprétation de l'ensemble des institutions ont coûté l'équivalent de 1,05 % du budget total de l'Union européenne, soit 2,28 par citoyen et par an.

Les dix dernières années, la Commission a lancé plusieurs initiatives multilingues (Citoyens d'Europe,

Dialogue avec les citoyens, L'Europe est à vous, [Citoyens et le Service d'orientation pour les citoyens](#)) qui doivent aider les citoyens à savoir en quoi la législation européenne les concerne, quels sont leurs droits lorsqu'ils s'installent dans un autre pays et de quelle manière ils peuvent les exercer dans la pratique.

La Commission:

- fera en sorte, grâce à un réseau interne, que tous les services appliquent sa politique du multilinguisme de manière cohérente;
- continuera de promouvoir le multilinguisme sur son portail Internet (Europa) et dans ses publications;
- lancera sur Europa [un portail Langues](#) ;
- confiera un rôle plus important dans la promotion du multilinguisme à ses antennes de traduction dans les États membres, notamment par l'adaptation des messages de la Commission aux destinataires locaux;
- organisera des séminaires de haut niveau sur le multilinguisme dans les États membres à l'intention des journalistes et autres relais d'opinion;
- continuera de proposer aux universités des subventions et une aide pédagogique en ce qui concerne l'interprétation de conférence, de contribuer au développement des outils d'apprentissage à distance et de financer des bourses d'étudiants et des visites de formation;
- poursuivra la mise au point d'outils rentables de communication et de conférence;
- soutiendra le Master's Européens en Interprétations de Conférence et l'European Master's in Conference Management ;
- continuera à jouer un rôle actif au sein de l'International Annual Meeting on Language arrangements, documentation and publication;
- continuera à fournir aux universités un modèle de programme pour le master en traduction et à mettre à disposition des traducteurs invités;
- organisera un concours international de traduction entre les écoles des États membres pour encourager la connaissance des langues et promouvoir les professions linguistiques.

La Commission a déjà invité les États membres à rendre compte en 2007 des actions qu'ils ont entreprises en liaison avec les objectifs du plan d'action « [Promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique](#) ».

Conclusions de la présente communication

- la Commission mettra en place un groupe de haut niveau sur le multilinguisme qui sera composé d'experts indépendants ;
- une conférence ministérielle sur le multilinguisme sera organisée pour permettre aux États membres de faire part des progrès réalisés et de planifier la suite des travaux ;
- la Commission présentera une autre communication qui proposera une approche globale du multilinguisme dans l'Union européenne.

ACTES LIÉS

Communication de la Commission, du 1 août 2005- [L'indicateur européen des compétences linguistiques](#) [COM(2005) 356 final - Non publié au Journal officiel].

Communication de la Commission, du 24 juillet 2003 - [Promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique: un plan d'action 2004-2006](#) [COM(2003) 449 final - Non publié au Journal officiel].

Décision n° [1934/2000/CE](#) du Parlement européen et du Conseil, du 17 juillet 2000, établissant

[l'Année européenne des langues 2001](#) [Journal officiel L 232 du 14.09.2000].

Résolution du Conseil, du 16 décembre 1997, concernant [l'enseignement précoce des langues de l'Union européenne](#) [Journal officiel C 1 du 03.01.1998].

Pour plus d'informations, veuillez consulter [le portail Europa consacré aux langues](#) ou la site de la [DG Éducation et formation](#) .

Dernière modification le: 20.01.2006

